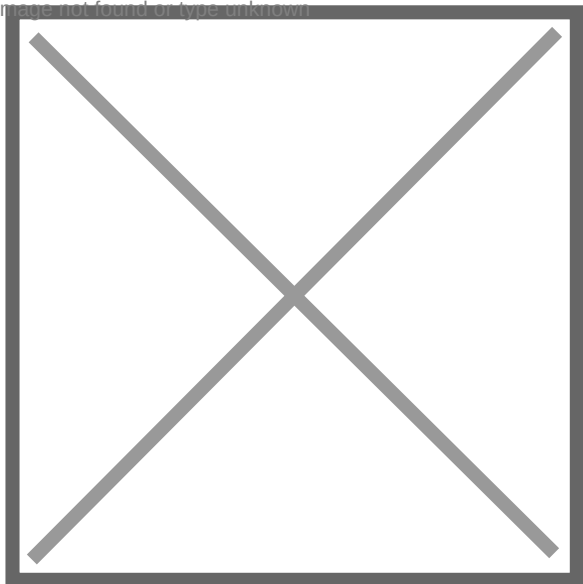


Image not found or type unknown



Date d'entrée en vigueur des nouvelles taxes

Par **lidye**, le **06/01/2012 à 20:28**

Bonjour,rnj'ai signé mon compromis pour la vente d'un terrain en juillet dernier, le gouvernement avait précisé que les taxes nouvelles sur les plues values ne concerneraient pas les compromis signés avant le 24 aout 2011,mais aujourd'hui est-ce toujours la même chose? rnj'en profite pour souhaiter une bonne année à vous tous!

Par **francis050350**, le **22/01/2012 à 12:45**

Bonjour , rnL'acte authentique doit être signé avant le 1er février

Par **lidye**, le **22/01/2012 à 15:18**

Bonjour,rnmerci à vous.